



INFO-PARENTS



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
			1	2
5	6	7	8	9
	Conseil d'établissement (en mode virtuel)			
12	13	14	15	16
			Remise de la première communication	
19	20	21	22	23
			Photo scolaire 	
26	27	28	29	30
				JOURNÉE PÉDAGOGIQUE

En vrac



5 au 9 octobre : Semaine pour l'école publique

Message du service de garde

Bonjour,
 Jour de pluie ou mauvais temps à l'annexe : vous devrez faire l'appel de votre enfant à l'interphone extérieur.
 Une éducatrice demandera à votre enfant de descendre et de vous rejoindre à l'extérieur dans la cour.
 Veuillez SVP, nous faire signe à la caméra lorsque vous allez quitter!

Par mesure de sécurité, les messages dans les agendas pour les départs après l'école ne seront pas considérés pour les enfants du service de garde. Veuillez nous laisser un message tôt le matin.

Nous avons aussi un formulaire QUITTER SEUL que nous pouvons vous faire parvenir si les départs seuls sont tous les jours.

Dates à retenir au service de garde pour le mois d'octobre

30 octobre : Journée pédagogique Halloween

L'ouverture du pavillon Rachel se fera à 7h30 et il fermera à 17h15 pour les enfants de l'annexe.

En dehors de ces heures, veuillez-vous rendre au pavillon-terrasse Mercure.

Vous ne pourrez pas entrer, veuillez déposer votre enfant à la porte du service de garde et une éducatrice à l'accueil le dirigera vers son groupe.

Veuillez vérifier la liste des enfants inscrits dans le courriel qui sera envoyé le 13 octobre et envoyer un courriel pour modification si requis.

Les dates de modification pour la Journée pédagogique du 30 octobre sont du 13 octobre 23 octobre

Les dates de modification pour la Journée pédagogique du 19 et 27 novembre sont du 26 octobre au 9 novembre

Bonne journée!

Marie-Claude Bérubé

Marie-Claude Bérubé, Technicienne du service de garde à l'école Saint-Louis-de-Gonzague
514-596-5883 / 514-569-5875 berube.mc@csgm.qc.ca | csgm.ca

Païement des fournitures scolaires

Si ce n'est déjà fait, nous vous rappelons que les fournitures scolaires doivent être payées le plus rapidement possible au secrétariat du pavillon Rachel ou Terrasse-Mercure ou via votre institution financière

Première communication

La première communication vous sera acheminée par le sac d'école de votre enfant le 15 octobre.

Conseil d'établissement

La prochaine rencontre du conseil d'établissement de l'école aura lieu de façon virtuelle le 6 octobre 2020. Le projet d'ordre du jour sera déposé les vendredis sur le site de l'école :

<https://st-louis-de-gonzague.csgm.ca/ecole/structure/>

Comme le dispose la Loi sur l'instruction publique, ces séances sont publiques. Étant donné les circonstances exceptionnelles qui empêchent la tenue publique de cette rencontre, le conseil d'établissement vous invite à transmettre vos questions ou vos commentaires par courriel avant le 6 octobre midi à l'adresse suivante : ce.stlouisdegonzague@gmail.com. Par contre, si vous prévoyez assister à la période réservée, veuillez nous informer à la même adresse au moins 24 heures d'avance pour obtenir le lien qui vous permettra de vous joindre à la rencontre.

Comité vert-Recyclage

Il est possible de déposer vos marqueurs, porte-mines, stylos et surligneurs à **recycler** dans la boîte désignée près du secrétariat de chacun des pavillons. Pour les crayons encore utilisables, faites-en don au service de garde! Merci!

Des nouvelles de votre OPP !!!

L'Organisme de participation des parents (OPP) de l'école Saint-Louis-de-Gonzague (OPP) regroupe des parents bénévoles qui organisent des activités destinées à notre communauté scolaire.

La participation des parents se réalise selon le principe du « bénévolat à la carte », soit selon leurs disponibilités et leurs intérêts (p. ex. : rencontres, coup de main lors des activités, bricolage, commandites, photos, vidéo, édition, graphisme, rillettes de canard, etc.).

Nous vous rappelons également que l'implication des parents est essentielle au bon fonctionnement des bibliothèques des pavillons Terrasse Mercure et Rachel. Nous communiquerons avec vous dès que le contexte sera propice à leur ouverture.

L'année passée, grâce à la collaboration de nombreux parents, de la direction de l'école, de son personnel, des enseignant.e.s et de nos commanditaires, l'OPP a organisé :

- un cross-country dans le parc Baldwin;
- l'achat et la distribution de paniers de légumes biologiques;
- la vente de sapins distribués lors d'une grande fête dans la cour du pavillon Rachel;
- une semaine d'activités axées sur la musique.

Vous désirez davantage d'information? Vous voulez vous impliquer dans l'une de nos activités ou à la bibliothèque? **Écrivez-nous au oppslg2016@gmail.com pour vous inscrire à notre liste d'envoi de courriels.**

Merci à l'avance pour votre participation et au plaisir!

Message de la direction

a) Surveillance dans la cour les jours de pluie et de grand froid

Nous vous rappelons que la surveillance dans la cour d'école, pour les enfants qui ne fréquentent pas le service de garde, débute à 8 h, et ce, en tout temps. Donc, même par temps froid ou pluvieux, les surveillants laissent entrer les élèves qui ne fréquentent pas le service de garde qu'à partir de 8 h. Il est de la responsabilité des parents de ne pas laisser leur enfant partir trop tôt de la maison pour ne pas qu'il se retrouve à attendre dehors sous la pluie.

Parallèlement à cela, il est important d'aviser vos enfants qu'ils doivent se rendre directement dans la cour d'école et y rester jusqu'à la cloche.

Merci!

b) Saines habitudes

Voici quelques conseils simples qui aideront votre enfant dans ses apprentissages scolaires :

- ☐ Conserver une routine la plus stable possible avec des heures de coucher régulières et adaptées à l'âge de votre enfant.
- ☐ Dans la mesure du possible, prévoyez des moments calmes pour les devoirs ou la révision des leçons
- ☐ Essayer de favoriser la lecture à tous les soirs avec votre enfant.
- ☐ Communiquez régulièrement avec l'enseignante de votre enfant pour l'informer des événements qui pourraient avoir un impact sur ses apprentissages.

- Soyez à l'affût de la météo changeante et choisissez des vêtements appropriés puisque nous encourageons les récréations extérieures. On privilégie l'imperméable, car le parapluie est encombrant et représente un risque inutile d'accident pour les autres amis.
- En raison du COVID, on laisse les objets, jouets et gadgets personnels à la maison.

c) Info-COVID

1. Nous recevons régulièrement de nouvelles mises à jour, alors, je vous invite à consulter toute documentation que le Ministère, la CSSDM ou l'école vous fera parvenir.
2. Dans l'établissement, nous maintenons les mesures sanitaires pour assurer la désinfection, le lavage des mains et la distanciation.
3. Un protocole d'urgence a été rédigé en cas de confinement.



Objet : Gestion des symptômes et des cas de COVID-19

Nous vous voulons vous informer d'un changement à la procédure de la gestion des symptômes en milieu scolaire. Si votre enfant présente 1 (un) symptôme compatible avec la COVID-19 :

- fièvre ;
- perte du goût ou de l'odorat ;
- toux nouvelle ou aggravée ;
- essoufflement, difficulté à respirer ;
- maux de ventre
- vomissements ;
- diarrhée ;
- mal de gorge ;
- nez qui coule ou congestion ;
- grande fatigue ;
- perte d'appétit importante ;
- douleurs musculaires généralisées

vous devez suivre ces étapes :

1. Garder votre enfant à la maison ;
2. Appeler la secrétaire de l'école pour l'en aviser et lui dire le motif de l'absence ou envoyer un courriel à stlgonzague@csdm.qc.ca ;
3. Observer les symptômes de l'enfant pendant 24 heures ;
4. Après 24 heures, utiliser l'outil d'autoévaluation des symptômes en ligne <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/guide-auto-evaluation-symptomes-covid-19/> ou contacter le 1 877 644-4545, et suivre les consignes qui seront données.

Vous devez aussi remplir un nouveau formulaire en p.j., *Formulaire d'engagement du parent pour le retour d'un enfant à l'école*, au moment du retour de l'enfant à l'école à la suite d'une absence pour une contamination confirmée ou des symptômes liés à la COVID-19.

Je vous remercie de votre collaboration,

Message de l'infirmière

LES MALADIES INFECTIEUSES EN MILIEU SCOLAIRE.

Les maladies infectieuses en milieu scolaire sont fréquentes et peuvent avoir des conséquences pour la santé. Certaines maladies infectieuses sont contagieuses, c'est-à-dire qu'elles peuvent se transmettre d'une personne à une autre.

AVISEZ L'ÉCOLE!

- ❖ Si votre enfant est malade, vous devez aviser l'école de son absence. Si vous allez chez le médecin, demandez-lui si votre enfant a une maladie contagieuse; si tel est le cas, en aviser l'école (voir la liste des maladies à signaler au bas). L'infirmière du CIUSSS en sera informée et, si nécessaire, vous contactera pour avoir plus de renseignements en plus de répondre à vos questions.
- ❖ L'enfant malade devrait rester à la maison jusqu'à ce qu'il soit capable de suivre les activités scolaires. Pour certaines maladies contagieuses, un délai pour le retour à l'école pourrait être indiqué jusqu'à la fin de la période de contagiosité.
- ❖ Si votre enfant présente une condition médicale particulière comme par exemple l'immunosuppression, demandez à votre médecin quelles sont les maladies contagieuses qui sont à risque pour lui et en aviser la direction de l'école. L'infirmière du CIUSSS en sera informée et pourra vous prévenir si des cas de ces maladies surviennent à l'école.

LA VACCINATION ET L'HYGIÈNE : LES MEILLEURS MOYENS DE PRÉVENTION

- ❖ La vaccination est la meilleure façon de prévenir certaines maladies. En tant que parents, vous avez la responsabilité de la vaccination de votre enfant.
- ❖ Les mesures d'hygiène sont également nécessaires pour prévenir la transmission des maladies contagieuses. Se laver les mains, utiliser un mouchoir de papier lors de toux ou d'éternuements, éviter de partager des objets personnels, couvrir les plaies d'un pansement, prendre les mesures pour éviter le contact avec le sang d'une autre personne. Ce sont des actions simples et efficaces pour tous.

Merci de votre collaboration.

LISTE DES MALADIES À SIGNALER PAR LES PARENTS À LA DIRECTION DE L'ÉCOLE

- | | |
|--|---------------------------------------|
| • Coqueluche | • Pédiculose (poux) |
| • Érythème infectieux (5 ^e maladie) | • Rougeole |
| • Gale | • Rubéole |
| • Hépatite A | • Varicelle (picote) ou Zona |
| • Impétigo | • Oreillons |
| • Streptocoque | • Toutes autres maladies contagieuses |

Poux, poux, poux...



LA RENTRÉE SCOLAIRE, C'EST AUSSI POUR LES POUX !

Les poux existent depuis toujours et ne sont pas près de disparaître. Chaque année, dans toutes les régions du Québec, des milliers d'enfants attrapent des poux, particulièrement à la rentrée scolaire. Les poux et les lentes peuvent être dérangeants pour votre enfant, bien qu'ils ne causent **pas toujours** de démangeaison. Toutefois, ils peuvent causer des épidémies et bien des soucis dans les familles et les écoles, s'ils ne sont pas traités et éliminés rapidement.

L'examen de la tête

Notez que vous ne recevrez pas d'avis à chaque nouveau cas de pédiculose. C'est pourquoi il est important de prendre l'habitude de faire l'examen de la tête. Pour le dépistage, il est important de se procurer un peigne fin (conçu spécialement à cet effet). Nous vous recommandons de prendre l'habitude **d'examiner la tête de votre enfant chaque semaine**. Cela permettra de dépister leur présence et d'agir rapidement afin de limiter la contagion dans votre famille et à l'école.

Dépliant d'information

Vous trouverez toute l'information pertinente sur le sujet à l'adresse suivante :

www.msss.gouv.qc.ca/documentation/poux-poux-poux

Pour plus d'information, communiquez avec le service Info-Santé en composant le 811.

Merci de votre habituelle et essentielle collaboration,





BRIGADIER SCOLAIRE

Vous êtes à la recherche d'un emploi?



Vous aimeriez travailler au service de la population en prêtant main-forte au Service de police de la Ville de Montréal?

Nous recherchons des brigadiers scolaires afin de surveiller les écoliers qui traversent aux intersections à l'aller et au retour de l'école.

Devenir brigadier scolaire comporte des avantages :

- Taux horaire de 19,00 \$/heure
- Lieu de travail en fonction de votre secteur de résidence
- Travailler auprès des enfants est rafraîchissant et dynamique!
- Travailler à l'extérieur permet de profiter du plein air
- Sentiment de valorisation en contribuant au service de la population



Processus de sélection

Pour être embauché à titre de brigadier scolaire, vous devez réussir toutes les étapes du processus de sélection, soit :

- Entrevue téléphonique
- Examen médical
- Accréditation sécuritaire (enquête)
- Formation (1 jour)

Comment postuler

Pour postuler, vous devez vous rendre sur le site Internet de la Ville de Montréal et soumettre votre candidature en ligne à l'adresse suivante : montreal.ca/offres-demploi

Pour obtenir plus d'informations sur l'emploi de Brigadier Scolaire, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : brigadier.scolaire@spvm.qc.ca

Montréal 

